

LA GAZETTE d'AGUILCOURT

BULLETIN COMMUNAL d'INFORMATION

N°202

mai 2002

Site Internet : <http://www.aguilcourt.com>

Les **SPRING GIRLS**
sont de retour, à la Fête d'Aguilcourt
Dimanche après-midi, à 16h30

SAMEDI ET DIMANCHE, C'EST LA FÊTE AU VILLAGE!

Vous avez probablement vu les manèges sur la place, annonciateurs de la fête patronale du village.

Comme à l'accoutumée, Bal public à partir de 22h le samedi soir ; le dimanche après-midi, à 15h, les 15èmes Foulées Aguilcotoises rassembleront des coureurs à pied qui parcourront 10 kms dans les rues du village et sur les routes environnantes.

Avant le bal apéritif de fin d'après-midi, vers 16h30, les Spring Girls nous proposeront leur nouveau programme de danse.

Il est prévu du beau temps !!!

Bon Week-End à tous.

Le Mot du Maire

La sécurité des citoyens a été l'un des thèmes les plus abordés lors de la campagne électorale des Présidentielles...

Sans vouloir minimiser le problème, il ne faut pas tomber dans un excès inverse en créant une psychose...

Le souci est réel, et le milieu rural a été, jusqu'à présent, relativement épargné par la délinquance que connaissent les habitants des grandes agglomérations.

Les trop faibles effectifs de la Gendarmerie par rapport au secteur géographique à protéger pourraient transformer les zones rurales en cibles privilégiées pour une délinquance de plus en plus inquiétée en zone urbaine.

La réponse de chacun d'entre nous à ce risque est un renforcement des précautions élémentaires et une vigilance accrue.

Peut-être avons nous trop pris l'habitude de ne pas fermer les portes en cas de brève absence, de laisser des objets en évidence alors qu'ils peuvent tenter un individu sans scrupules, de croire à l'infailibilité d'une clôture... Il est malheureusement nécessaire de faire preuve de plus de prudence.

Nous avons la chance de vivre dans une petite communauté de quelques centaines de personnes ou chacun connaît son voisin ; peut-être qu'un peu plus de vigilance

pourrait , en cas de problème, être utile pour apporter des témoignages aux enquêteurs...

Ce sont là peut-être des réponses au problème qui peuvent paraître dérisoires, mais je pense qu'il n'y a pas de solution globale et que toute contribution, si minime soit-elle, peut amener à une amélioration de notre sécurité.

Jean-Marc LE GOUELLEC

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 mai 2002 - Un Conseiller absent

INFORMATION SUR TAUX D'IMPOSITION

Monsieur PREVOT Gérard et Monsieur le Maire ont présenté aux conseillers des documents concernant la possibilité de faire varier indépendamment les uns des autres les différents taux d'imposition.

Il a été décidé d'en tenir compte lors des prochaines échéances budgétaires.

PRESENTATION DE L'EVOLUTION DU DOSSIER DE LA RUE DU MOULIN

La réfection de la rue du Moulin nécessite l'établissement d'un bordereau de prix. Celui-ci peut être établi soit par la D.D.E. ou soit par un bureau d'études.

Une estimation a déjà été présentée par la D.D.E. :

Travaux de Drainage = 48 000 Euros H.T.

Subvention = 31720 Euros dont une subvention exceptionnelle de 9760 Euros, celle-ci résultant de l'état de catastrophes naturelles 2001.

Travaux de Revêtement = 48 000 Euros H.T.

Subvention = 13 591,50 Euros dont une subvention exceptionnelle de 4192 Euros, celle-ci résultant de l'état de catastrophes naturelles 2001.

INSTAURATION DU PRINCIPE DE LA PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DES VOIES NOUVELLES ET RESEAUX (Loi SRU)

Le Maire a donné lecture aux conseillers d'une lettre de l'USEDA du 12 avril 2002 demandant une délibération pour la PVNR ainsi que d'un

courrier de l' EDF expliquant les conséquences pour la collectivité de la loi SRU.

Il en résulte que les collectivités se doivent de financer les extensions de réseaux (EDF-GDF /USEDA) pour les constructions neuves situées hors zone urbanisée et nécessitant la création de voies nouvelles.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents a décidé d'ajourner la délibération dans l'attente des réunions programmées par la D.D.E. pour de plus amples informations.

SOUTIEN A LA COMMUNE DE LOIVRE POUR L'AMELIORATION DE LA SECURITE SUR LA RD366.

Après avoir pris connaissance du courrier du 25 mars 2002 et de la délibération N° 7/2002 du 11 février 2002 de la commune de LOIVRE, concernant la demande d'aménagement d'un carrefour RD 366-CD30 .

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents a décidé d'apporter son soutien à cette demande.

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur Laurent FOISSY a présenté au Conseil Municipal le compte rendu de la dernière réunion du Syndicat de Gestion du Collège de Guignicourt.

Prochaine séance : Vendredi 7 juin 2002 à 20 h.

SECOND TOUR DES PRESIDENTIELLES : LES RESULTATS

Inscrits : 253

Votants : 217 soit 85,77%

Exprimés : 201 soit 16 votes blancs ou nuls

Nom	Voix	%
Jacques CHIRAC	124	61,69
Jean Marie LE PEN	77	38,31

Info : 14 candidats brigueront vos suffrages lors du premier tour des élections législatives qui aura lieu le dimanche 9 juin prochain.

AVIS DE PASSAGE DES AGENTS DU CADASTRE

Le Centre des Impôts de Laon vous informe qu'il effectuera prochainement une mise à jour du plan cadastral de notre commune.

M. A. LABRUYERE, géomètre du cadastre pourra donc se présenter chez vous afin de recenser et de relever les modifications topographiques touchant la représentation des immeubles sur le cadastre. Ces visites auront lieu dans le courant du mois de juin ou juillet.

Les agents chargés de ces opérations de conservation cadastrale, dûment accrédités, sont munis d'un arrêté du préfet les habilitant à réaliser des travaux topographiques dans les propriétés publiques et privés.

CENTRE AERE DE GUIGNICOURT

Comme chaque année, la commune de Guignicourt organise du 8 au 26 juillet un centre aéré accessible aux enfants des communes avoisinantes âgés de 5 ans révolus à 15 ans.

Le programme des activités, différent selon l'âge des enfants, et les tarifs sont consultables en Mairie, aux heures habituelles d'ouverture du secrétariat..

Une réunion publique d'information aura lieu le **VENDREDI 7 JUIN , à 18 heures** en Mairie de Guignicourt – salle du 1^{er} étage.

Les inscriptions auront lieu :

le MERCREDI 19 JUIN 2002 de 9h à 12h

et le SAMEDI 22 JUIN, de 8h30 à 12h

à l'accueil du secrétariat, au rez de chaussée.

La Direction Générale des Impôts met en place un répondeur téléphonique :

Impôts Services

0 820 32 42 52

0,12€ la minute

Des spécialistes répondront à vos questions sur les impôts,

Du lundi au vendredi de 8 heures à 22 heures,

Le samedi de 8 heures à 19 heures.

La PREFECTURE sur INTERNET

Depuis le 22 mars, la Préfecture de l'Aisne a ouvert un site Internet qu'il vous est possible de consulter à l'adresse suivante :

<http://www.aisne.pref.gouv.fr>

Il s'adresse à tous les citoyens, avec des pages spécifiques destinées plus particulièrement :

aux particuliers,	aux associations,
aux jeunes,	aux entrepreneurs,
aux collectivités locales,	aux agriculteurs,

et propose des rubriques dont les sujets sont :
Actualité, Démarches, Environnement, les Services de l'Etat et l'Aisne.

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES RECRUTE...

LA COMMUNAUTE DE COMMUNE RECRUTE
SOUS CONTRAT EMPLOI JEUNE
SON **MEDIATEUR DU LIVRE INTERCOMMUNAL**
chargé du développement de la lecture publique

EMPLOI PROPOSE

Organisation :

- d'évènements dans les bibliothèques du territoire autour du livre : contes, atelier d'écriture, de lecture, mini spectacles...
- d'un programme prévisionnel annuel d'actions,
- d'un plan de formation adapté aux besoins recensés par les acteurs locaux,
- d'un réseau entre les bibliothèques du territoire,
- de la réhabilitation et l'aménagement des locaux,
- du stockage et du prêt des ouvrages

Réflexion sur :

- les modalités de développement de la lecture publique
- la hiérarchisation des bibliothèques : médiathèque, tête de réseau, relais, point lecture,
- les moyens de lutter contre l'illettrisme

Gestion :

- élaboration du budget annuel
- montage financier des actions
- élaboration des outils d'évaluation quantitatifs et qualitatifs pour toutes les actions engagées

Coordination :

- du réseau d'acteurs locaux

VOTRE PROFIL

- Niveau bac +2
- Connaissance du milieu rural et souhait de participer au développement de la qualité de vie
- Bonnes capacités de rédaction
- Aptitudes relationnelles et capacité d'adaptation
- Connaissances en informatique : excel, word
- Titulaire du permis B avec véhicule
-

CONDITIONS D'EMPLOI

- Résidence administrative : Maison de la Champagne Picarde 02820 SAINT ERME
- Zone de travail : tout le territoire de la Communauté de Communes
- horaires de la structure : 36 heures hebdomadaires

- rémunération brute mensuelle: 1372,00 €
- type de contrat : Contrat à Durée Déterminée de 60 mois

Candidature à adresser à :

Monsieur le Président de la communauté de communes de la Champagne
Picarde 2 route de Montaigu - 02820 SAINT ERME

Personne à contacter pour plus d'information :

Mme Karine BEUVE : 03 23 22 36 80

CHRONIQUE DE L'ALMA

L'association ALMA organise ,

le SAMEDI 15 JUIN

à partir de 20 heures, dans la salle communale
une

SOIREE

BARBECUE

tarif : 12 Euros

Réservation indispensable auprès de :
Jean-Claude LOMBARD au 03 23 79 72 47
Agnès LEFEVRE, rue du 80^{ème} R.I.

LA GAZETTE D'AGUILCOURT

Conception et mise en page : Jean-Marc LE GOUELLEC

Comité de rédaction : J. BEGUIN - M. KIELB - J.M. LE GOUELLEC - G. MILLART